Comité de santé et sécurité de la RCN

Procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2014

# Présences

Vicki-Lynn Smith, présidente (SEI)

April Malhotra (SNS)

Steve Sharma (SNS)

Dennis Mah (UEDN)

Sylvie Rochon (représentante régionale)

Mark Scott

Behiye Cinkiuc (SEEN)

Patrice Lascelles (Ressources naturelles)

# Absences

Gary Bosley (UEDN)

Claudette Guibord, UCET)

Louise Truswell (UIDA)

Christian Patrin (SLGO)

Denise Camus (SEIC)

Linda Sabourin (SSG)

Marianne Charbonneau

Janson Labon

Mary Barr

Réjean Roy (SEI)

Deirdre O’Donnell

Gary Bosloy (UEDN)

Patrick St-Georges (AGR)

Chantal Fortin (SESG)

Alex Doiron

Annette Coughlin

Michèle Milotte (SEEN)

Pierre Parker (représentant régional)

# Ouverture

Vicki-Lynn ouvre la réunion.

# Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est approuvé.

# Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.

# Formation en santé et sécurité

Durant la journée de formation, Jeff Bennie a fait le point sur les modifications apportées au *Code canadien du travail*.

Le cours de quatre jours du CSST a été reporté jusqu’à ce qu’on y ait intégré les modifications apportées aux lois.

Les 21 et 22 février, on offrira un cours de deux jours en français intitulé *Lutter pour nos vies*. On fera le point sur les changements imposés au *Code canadien du travail* par le projet de loi C‑4.

# Réunions des conseils

On invite les sections locales à déléguer des représentants à la réunion du Conseil de la RCN, le 25 janvier prochain. Le Congrès de la RCN aura lieu en mai. Les personnes qui veulent soumettre des résolutions en matière de santé et sécurité au Congrès de l’AFPC doivent les présenter à la prochaine réunion du Comité régional de santé et sécurité.

L’AGA du Conseil régional aura lieu le 10 février 2014.

# Debout pour défendre nos droits (atelier et conférence)

Au cours de cette activité, qui aura lieu le 18 janvier prochain, les membres apprendront à défendre leurs droits.

# Divers

On discute de la participation des employés aux comités de santé et sécurité. Les employeurs devraient tenir compte des activités syndicales des militants lorsqu’il s’agit des évaluations. Dans le cadre de dotations, les employeurs devraient reconnaître les connaissances et les compétences acquises par les militants.

Selon l’article 135.1 (11) du *Code canadien du travail*, les employés ont le droit d’être rémunérés par l’employeur au taux régulier pour toutes les heures qu’ils consacrent à ces activités.

La formation est très importante dans le domaine de la santé et sécurité. Malheureusement, la qualité des cours varie. Les militants peuvent consulter les programmes de formation offerts dans d’autres milieux de travail ainsi que les IPG et les DPO d’Emploi et Développement social Canada.(<http://www.travail.gc.ca/fra/ressources/ipg/index.shtml>) (<http://www.travail.gc.ca/fra/ressources/dpo/index.shtml>).

Le calendrier des réunions du Comité S&S est affiché sur le site Web régional. Les réunions prévues en juillet, en août et en décembre seront annulées.

Sylvie Rochon réintègrera son Élément le 30 janvier prochain. Personne n’a encore été nommé au poste de représentant régional en santé et sécurité.

Le 27 janvier prochain, on se donne rendez-vous sur la Colline du Parlement pour souhaiter la bienvenue aux députés.

# Prochaine réunion

Le 19 février 2014, à Ottawa.

# Clôture

La séance est levée à 18 h 41